

BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

Le solde - "13%"

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. **Mais c'est à vous de choisir le bénéficiaire !** L'École de design Nantes Atlantique est habilitée à recevoir ce type de versement. Vous pouvez donc flécher votre versement sur l'ensemble de nos formations et procéder au paiement en direct.

MONTANT À PAYER DIRECTEMENT À L'ÉCOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE

Virement	IBAN	FR76 3004 7141 2200 0266 6141 737	BIC	CMCIFRPP
Titulaire du compte :		L'École de Design Nantes Atlantique		
Chèque n°		Montant		
A l'ordre de L'École de design Nantes Atlantique - Merci d'indiquer la mention TA2020 + votre SIREN au dos				
CODE UAI	0442085C			

**RÉFÉRENCE À MENTIONNER
DANS LE LIBELLÉ DU
VERSEMENT**

TA2020 + SIREN

RENSEIGNEMENT SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise
Raison sociale si différente
SIRET
Adresse
Code Postal
Ville
Téléphone
Interlocuteur
Fonction
E-mail

BORDEREAU À RETOURNER À :
L'ÉCOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE
Service comptabilité / Taxe 2020
Rue Christian Pauc
Atlanpole la Chantrerie - BP 30607
44306 NANTES CEDEX 3

OU À RENSEIGNER EN LIGNE ICI :

<https://www.lecolededesign.com/entreprise/Taxe-d-apprentissage/comment-nous-verser-votre-taxe-d-apprentissage/>

REÇU LIBÉRATOIRE

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre **reçu fiscal libératoire**.

Le souhaitez-vous :

- Par courrier
- Par e-mail

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter :
Loïc MILIN, en charge de la taxe d'apprentissage,
au 02 51 13 50 70 / 06 70 50 92 22 ou taxe@lecolededesign.com